

**LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE**

**AU CONSEIL COMMUNAL**



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis concernant une demande de crédit pour financer la location d'une patinoire saisonnière.

Documentation générale : [www.lapati.ch](http://www.lapati.ch)



<b>Table des matières</b>
---------------------------

<b>1</b>	<b>RAPPEL HISTORIQUE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>SAISON 2023 - 2024</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>EXPLOITATION</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>COÛT ANNUEL DU CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE POUR FINANCER LA LOCATION D'UNE PATINOIRE SAISONNIÈRE (RÉSUMÉ)</b>	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>INCIDENCES FINANCIÈRES</b>	<b>7</b>
<b>7</b>	<b>REMARQUES FINALES</b>	<b>7</b>
<b>8</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	<b>8</b>

## 1 RAPPEL HISTORIQUE

Les sociétés locales de notre commune offrent un large panel de possibilités d'activités pour nos habitants, qu'elles soient culturelles, sociales ou sportives. Depuis 2010, une première analyse de faisabilité avait été entreprise par le Centre Nordique de Froideville pour étoffer l'offre en saison hivernale par l'implantation d'une patinoire saisonnière mobile. Ce débat avait suscité l'intérêt de la Municipalité déjà en 2012 sur l'opportunité d'implanter une structure de glace provisoire sur un de ses sites. Les priorités de l'époque (construction d'un nouveau collège et réfection de ceux existants) n'avaient pas permis d'aller plus loin dans la réflexion.

La Municipalité avait la certitude, à l'instar de toutes les communes qui ont proposé des patinoires mobiles durant la saison hivernale, d'obtenir un succès populaire qui réjouirait les habitants, favoriserait les contacts et la convivialité et deviendrait à coup sûr, un vrai lieu de rencontre.

Bien entendu, indépendamment de nos résidents, cette activité jouerait un rôle central hors de nos frontières communales et l'on pouvait s'attendre à un fort intérêt auprès des populations voisines, sans oublier les élèves de notre association scolaire qui profiteraient particulièrement de ce lieu, lors des magnifiques journées sans neige et qui plus est, au-dessus du brouillard.

Au mois de janvier 2022, la Municipalité présentait le projet à la Commission des finances pour connaître son sentiment sur la recevabilité de ce dernier. Compte tenu de son retour positif, la Municipalité a nommé une commission extramunicipale pour l'étude fine du projet.

Le 17 mai 2022, la Municipalité soumettait au Conseil communal le préavis 14/2022 concernant la location d'une patinoire saisonnière. C'est à une très large majorité que le Conseil a accepté ce projet pour une saison. Mais c'était sans imaginer que, pendant l'été 2022, après que soit signé le contrat avec LaPati, les annonces de pénurie énergétique s'enchaîneraient, obligeant toutes les collectivités à prendre des mesures afin d'économiser l'énergie et spécialement l'électricité. En cas de restrictions avérées pendant l'hiver, les infrastructures sportives auraient été les premières à devoir fermer et notre patinoire saisonnière n'aurait pas fait exception.

Des négociations ont été entreprises par la Municipalité avec la société LaPati, afin de reporter le contrat d'un an, en espérant que nous retrouvions une « normalité » sur le plan énergétique.

Ce report a eu évidemment des conséquences financières qui se montent à environ CHF 32'000.

Néanmoins, le 9 novembre 2023, entouré de nombreux invités et sponsors, nous avons eu le plaisir d'inaugurer notre patinoire. Le samedi suivant, une journée « portes ouvertes » était offerte à notre population afin de marquer cet événement hivernal.

## 2 SAISON 2023 - 2024

Une commission extra-municipale, que nous profitons de remercier, emmenée par une délégation municipale, a travaillé pour la mise en exploitation de notre nouvelle installation.

Après une saison d'utilisation, nous avons listé les points à améliorer :

- il manque une marche à suivre afin de clarifier les différentes tâches que les sociétés doivent effectuer ;
- il y a eu un manque de communication au départ ;
- le retour de la consigne pour la location des patins est trop compliqué ;
- il faudrait faire de la publicité pour annoncer la tenue de la patinoire pendant les week-ends par les sociétés locales ;

- il faudrait mettre au point un règlement intérieur pour la pratique du hockey ;
- une porte entre la buvette et le local des patins serait pratique ;
- avant 11h le matin, il n'y a pas trop de fréquentation ;
- ne pas prévoir trop de menus mais plutôt des snacks.

Total des charges		Total des produits	
<b>Autres frais</b>	12'087.36	Abonnements	<b>6'020.00</b>
<b>Energie</b>	10'838.60	Entrées	<b>9'386.00</b>
<b>Equipement</b>	18'844.20	Locations patins	<b>11'785.00</b>
<b>LaPati</b>	202'187.75	Recettes buvette	<b>50'952.39</b>
<b>Nourriture, boissons</b>	20'865.10	Sponsoring	<b>13'975.00</b>
<b>Participations sociétés</b>	16'807.07	Refacturation mazout	<b>2'286.65</b>
<b>Pub</b>	3'197.00		
<b>Salaires</b>	21'577.55		
<b>Total</b>	<b>306'404.63</b>	<b>Total</b>	<b>94'405.04</b>

### 3 DESCRIPTION DU PROJET

La firme suisse LaPati propose toujours des kits de patinoire démontables et fixes. Elle prend en charge tous les aspects entrant en compte dans l'exploitation d'une patinoire : le montage et le démontage des installations, la mise en glace initiale et le suivi ainsi que le stockage du matériel pendant l'été. Cette société loue également le matériel d'entretien, des stocks de patins et d'autres accessoires. LaPati propose des programmes de location de 3 à 5 saisons ou un achat d'une partie du matériel (groupe froid, bandes, serpentins, lumières, etc.). Après analyse, nous vous proposons d'écarter l'option achat qui n'a que peu d'avantage en étant propriétaire (responsabilité du matériel, entretien et stockage) et n'offre pas une différence significative au niveau financier.

Notre choix se porte toujours sur une patinoire démontable qui serait utilisée 120 jours par saison soit de mi-novembre à mi-mars environ.

Après analyse, nous vous proposons toujours de couvrir l'installation par une tente pour des raisons évidentes en cas de pluie et de neige, garantissant un emploi des installations par tous les temps. Notre expérience, nous a démontré un grand succès de fréquentation lors de mauvais temps.

#### *Implantation*

Le terrain du Lavoir a prouvé de nombreux avantages :

- il se trouve à proximité des écoles (grande part des utilisateurs) ;
- il bénéficie d'une bonne desserte en transports publics ;
- il se trouve sur un lieu de passage ;
- il dispose de stationnement en suffisance ;
- il limite les risques de vandalisme ;
- il est équipé en eau potable, eaux usées et électricité.

Après analyse, nous estimons que ce terrain se prête à ce genre d'installation. Toutefois, nous vous proposons une implantation un peu différente selon le plan ci-dessous (en rouge) :



Cette implantation offre des avantages en termes d'économie de terrain (avantage pour les pratiquants du foot ou autres) et de proximité de la route et des services.

#### 4 EXPLOITATION

Une commission extra-municipale, nouvellement constituée, va travailler sur l'exploitation en tenant compte de l'expérience de la Municipalité et des retours des sociétés locales qui sont toujours favorables à participer à l'exploitation du week-end.

L'offre se porte sur une surface de glace légèrement plus grande : 24 x 15m (360m<sup>2</sup>) contre 20 x 15m (300m<sup>2</sup>). L'équipe technique a très bien fonctionné en s'organisant par tournus. Le système d'exploitation de la buvette sera revu en espérant trouver un tenancier qui s'occupera des réservations, de la billetterie, des locations de patins et de l'exploitation de la buvette. Ce système permettra de soulager l'équipe municipale et notre administration.

Les quelque 150 paires de patins sont comprises dans la location, ainsi que des patinettes, surfaceuse, buts de hockey standards, mini-buts de hockey, traçage patinoire, eisstock, aide à patiner, etc.

Pour ce qui est des heures, la commission extra-municipale affinera l'horaire en fonction de l'expérience. Nous pourrions, par exemple proposer des plages horaires pour la pratique du hockey et surtout, nous nous devons d'améliorer la communication par les différents canaux à notre disposition afin d'assurer une information à jour à nos utilisateurs.

## Coûts

Comme expliqué précédemment, nous privilégions une location d'une durée d'environ 16 semaines, sur 4 ans plutôt qu'un achat. Cette solution permettra de confirmer ou non l'attractivité que génère une patinoire auprès de la population de Froideville et des communes avoisinantes.

Les coûts liés à un tel projet se répartissent de la manière suivante :

Objet	CHF TTC
Location piste de glace 360m <sup>2</sup>	37'565
Transport, montage, mise en glace, démontage	38'916
Matériel entretien, patins, patinettes et accessoires	35'241
Plancher surface patinoire montage / démontage + buvette et tente 700m <sup>2</sup>	75'400
<b>Total des coûts d'installation selon offre de LaPati</b>	<b>187'121</b>
Publicité	5'000
Assurances	1'000
Electricité	11'000
Entretien de la glace	10'000
Divers et imprévus	13'879
<b>Total des frais d'exploitation</b>	<b>40'879</b>
<b>Total</b>	<b>228'000</b>

## Revenus

### Prix entrées et locations

Les prix des entrées et locations seront en principe, identique à ceux pratiqués l'hiver dernier.

Sur la base du décompte 2023-2024, nous estimons les rentrées totales à 35'000,-.

Nous relancerons les sponsors afin de nous soutenir dans cette démarche (banque, assurances, entreprises fournisseurs) et de baisser la facture, sans pour autant garantir les succès de cette opération. Mais nous sommes conscients qu'au niveau sponsoring, nous sommes en concurrence avec plusieurs manifestations majeures dans notre commune en 2024 et 2025 (Réception du

Président du Grand Conseil, 70 ans du FC Froideville Sports et Giron FVJC 2025). Le sponsoring est déjà fortement sollicité.

## 5 COÛT ANNUEL DU CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE POUR FINANCER LA LOCATION D'UNE PATINOIRE SAISONNIÈRE (RÉSUMÉ)

Total des charges :	CHF	228'000
Total des recettes :	CHF	35'000
<b>Coûts nets, prélevés à Réserve pour activités sportives :</b>	<b>CHF</b>	<b>193'000</b>

## 6 INCIDENCES FINANCIERES

Pour l'ensemble des quatre saisons, le crédit extra-budgétaire soumis à l'approbation du Conseil s'élève à CHF 912'000.

Les recettes estimées à CHF 140'000 viendront en déduction.

Un prélèvement à la réserve « Activités sportives », correspondant aux coûts nets, estimés à CHF 193'000 sera fait annuellement. Il s'élèvera au maximum à CHF 400'000 au total sur les quatre saisons.

## 7 REMARQUES FINALES

La présentation faite lors du Conseil communal de mars dernier a motivé la Municipalité à continuer ses démarches dans le but de renouveler l'expérience de cette patinoire saisonnière. Le vote consultatif de votre Conseil, nous permet de vous présenter cette demande de crédit afin d'animer les 4 mois d'hiver avec une activité correspondant bien à Froideville. Activité pour le bonheur des petits et de plus grands.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE**

- vu la volonté de louer pour 4 saisons une patinoire saisonnière ;
- vu le préavis N° 42/2024 ;

après avoir :

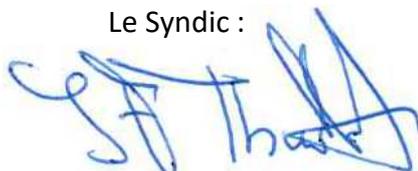
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- constaté que cet objet figure à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

1. **D'autoriser** la Municipalité à louer et exploiter pour quatre saisons une patinoire saisonnière.
2. **D'accorder** un crédit extrabudgétaire de CHF 912'000 pour financer la location d'une patinoire saisonnière pendant 4 ans.
3. **De financer** cette dépense au moyen des liquidités courantes.
4. **De prélever** CHF 400'000, réparti sur 4 ans, sur le compte de réserve « Activités sportives ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

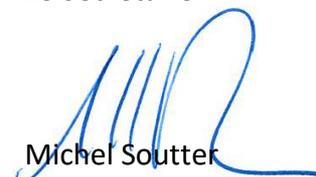
Le Syndic :



Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :



Michel Soutter

Froideville, le 13.05.2024/JFT/ms

Direction responsable : Service des sports, M. Jean-François THUILLARD, Syndic